

Objet :  
Projet Aqua Domitia  
Contribution écrite au débat public

CPDP Projet Aqua Domitia  
La Coupole Sud  
329 rue Léon Blum  
34000 MONTPELLIER

Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux, le Siel, regroupe les communes de pérols, Palavas les Flots, Lattes, Villeneuve-lès-Maguelone, et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, pour les communes de Frontignan, Mireval et Vic la Gardiole.

L'une des compétences du Siel est de veiller à ce que les projets d'aménagement soient en adéquation avec les enjeux de préservation et de restauration des lagunes et des zones humides de son territoire.

C'est à ce titre que le projet Aqua Domitia, ainsi que le projet de cahier d'acteur proposé par la Commission Locale de l'Eau du Bassin de Thau, a été présenté en conseil syndical en date du 29 novembre 2011. Les élus se sont positionnés sur la production d'une contribution écrite auprès de la commission particulière de débat public, afin d'appuyer le cahier d'acteur de la CLE de Thau.

Cette contribution vise ainsi à transmettre à la commission une **analyse du projet Aqua Domitia au regard des objectifs de gestion des étangs palavasiens.**

### **1. Les objectifs de gestion des étangs palavasiens :**

Le Siel est animateur du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol ». Ce document s'est appuyé sur le SDAGE Rhône Méditerranée, le SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens en vigueur et le SAGE du Bassin de Thau en cours d'élaboration, pour fixer sept objectifs, dont notamment :

- l'amélioration de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques,
- l'amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques,
- le maintien à long terme des activités professionnelles et traditionnelles,
- la gestion des usages en adéquation avec les enjeux des sites.

### **2. Des actions sont engagées en faveur de l'atteinte du bon état écologique des lagunes et des zones humides périphériques :**

Dans ce cadre, un programme d'actions est mis en œuvre, pouvant être illustré par trois engagements forts des acteurs du territoire.

#### **Des collectivités qui s'investissent pour améliorer la qualité de l'eau des lagunes.**

Porté par le Siel, en partenariat avec les gestionnaires des sites naturels concernés, un programme de restauration des apports d'eau douce aux lagunes a été réalisé. Au-delà de la restauration de la qualité des eaux des lagunes, il s'agit de participer à la préservation des espèces et des activités économiques (pêche, conchyliculture...) qui leur sont associées.

.../...

### **Des communes engagées pour la préservation de la qualité des eaux et de la ressource.**

Six communes du Siel sont engagées dans un programme de réduction et d'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires sur leurs espaces verts et leurs voiries. Ces mesures s'accompagnent également par la plantation d'espèces locales, moins consommatrices en eau.

### **Des agriculteurs volontaires pour préserver la qualité des milieux naturels.**

Le Siel accompagne les agriculteurs de son périmètre qui souhaitent développer des pratiques en adéquation avec les enjeux du milieu naturel, au travers du dispositif contractuel Natura 2000.

### **3. Le projet Aqua Domitia au regard des objectifs de gestion des étangs palavasiens :**

Outil de l'aménagement du territoire, le projet Aqua Domitia est porteur d'enjeux forts pour le territoire : sécurisation de l'alimentation en eau potable, opportunité pour le maintien d'une agriculture locale, accès à l'eau brute pour les nouveaux quartiers, diminuer les pressions exercées sur les milieux aquatiques...

En cela, le projet est cohérent avec les objectifs de préservation des lagunes et des zones humides.

#### **Des questions restent toutefois en suspens :**

- Le projet ne permet pas d'avoir une **connaissance précise de la qualité des eaux** qui seront distribuées, issues du Rhône, et qui seront en partie restituées au milieu aquatique, notamment par infiltration. Le bénéfice du projet sur la diminution des prélèvements dans les nappes souterraines n'exclut pas d'être vigilant sur la qualité des eaux distribuées par le biais d'Aqua Domitia.
- Le projet mis au débat public ne prend pas assez en compte la **question des réseaux de desserte locale**. S'il est affiché que leur prise en charge sera du ressort des collectivités, il aurait été souhaitable de présenter les modes de concertation qui devront être appliquées pour définir les modalités de déploiement de ces réseaux secondaires. Le Siel rejoint ici le souhait exprimé par la CLE du SAGE du bassin de Thau de mettre en place un schéma directeur de desserte en eau brute sur les bassins versants concernés par le projet.
- Le manque d'information concernant **les conditions d'accès à ces dessertes** pose également la question des moyens qui devront être mis en œuvre en faveur d'un développement d'une agriculture raisonnée, économe en eau et non consommatrice de produits phytosanitaires.

En conclusion, **le projet Aqua Domitia est une des réponses au besoin de sécurisation quantitative et qualitative des ressources en eau**. Cependant, le projet mis au débat public n'indique pas quelles pourraient être **les incidences directes ou indirectes du projet au regard des enjeux de maintien et d'amélioration de la qualité des eaux** des lagunes et des zones humides, situées en aval des bassins versants traversés par les maillons de Montpellier et du Val d'Hérault.

Par la présente contribution, le Siel invite donc le porteur de projet à préciser les modalités de la concertation qui doit être engagée à l'échelle des bassins versants afin que la desserte en eau brute par les réseaux locaux depuis Aqua Domitia soit cohérente avec les enjeux de qualité de l'eau présents sur notre territoire.

Remerciant par avance la Commission de prendre en considération la contribution écrite du Siel, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

**Alain BONAFoux**

**Président du Siel**

